

**COMMUNE DE HEGENHEIM****PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 13 JUILLET 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.**

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 19h05.

**Présents :**

MMES, MM. Gérard KERN, Jeannot NAAS, Estelle SCHOEPFER, Sabine KIBLER-KRAUSS, adjoint(e)s au maire ;

MMES, MM. Remy EICHLISBERGER, Claude GOETSCHY, Mathieu MUNCH, Maura PARKER, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, Alain BORER, Céline RECHER-GAUTSCH, Nicolas TSCHAMBER, Anne BIASIBETTI, Sophie NAAS, Jean-Marc GRIENENBERGER, Christian HINDER, Séverine WEIDER-NIGLIS, conseillers municipaux,

**Ont donné procuration pour le Conseil Municipal :**

GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte à KIBLER-KRAUSS Sabine

WOEHREL Patrice à TSCHAMBER Nicolas

CHRISTNACHER Daniel à HINDER Christian

**Excusé :**

BUHR Guy

**Secrétaire de séance :** M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

**Ordre du jour :**

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 11.05.2015
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 22.06.2015
4. C.C.3.F – Transformation de la Communauté de Communes des Trois Frontières en Communauté d'Agglomération
5. Aménagement – Rue Hallen – Choix du maître d'œuvre
6. Relais de téléphonie mobile FREE au Stade – Contrat de location
7. Régularisation de la modification simplifiée du P.O.S n°03
  - Suppression de l'emplacement réservé n°09 – Equipement scolaire
8. Salle du Moulin – liste des tarifs « casse ou vol » du matériel
9. Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles – Choix du projet
10. Emprunts en cours – Information sur la renégociation des taux
11. Correspondances diverses
12. Divers

Monsieur le Maire demande si cet ordre du jour appelle des remarques : aucune remarque ou observation n'étant formulée, l'ordre du jour précité est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Point 1 – Liste de présence**

Le quorum étant atteint (19 présents + 03 procurations = 22 votants), le Maire propose donc de poursuivre le présent ordre du jour.

### **Point 2 – Approbation rapport du Conseil Municipal du 11.05.2015**

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 11.05.2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (WEIDER-NIGLIS, excusée lors du Conseil Municipal).

### **Point 3 – Approbation rapport de la Commission Technique du 22.06.2015**

L'adjoint Jeannot NAAS demande si le rapport précité appelle des remarques :

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le rapport de la Commission Technique du 22.06.2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Point 4 – C.C.3.F – Transformation de la Communauté de Communes des Trois Frontières en Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que les documents relatifs à cette transformation au 01.01.2016 ont été distribués à l'ensemble des Conseillers Municipaux et demande si ce point appelle des remarques avant le vote définitif par l'Assemblée Délibérante. Il rappelle les points suivants :

Par délibération du 20 mai 2015, le Conseil de Communauté de la CC3F vient de proposer la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Issue de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion Economique et Sociale de la Région des Trois Frontières (SIPES) créé en 1960 et du District des Trois Frontières créé en 1974, la Communauté de Communes des Trois Frontières a, depuis sa création en 2000, largement étendu son champ d'actions.

Une nouvelle étape du renforcement de cette coopération intercommunale, initiée il y a plus de 55 ans sur un territoire situé à l'extrême Sud du département du Haut-Rhin et constituant la porte d'entrée française de l'Agglomération Trinationale de Bâle, va désormais être franchie avec la transformation de la Communauté de Communes des Trois Frontières en Communauté d'Agglomération.

En préalable à cette transformation, la Communauté de Communes qui détenait déjà les conditions de population requises car constituant un ensemble géographique d'un seul tenant et sans enclave regroupant plus de 50 000 habitants (53 166 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015) autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants (Saint-Louis avec 19 990 habitants), a étendu ses compétences.

En effet, par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé la modification des statuts de la CC3F prévoyant notamment l'exercice de l'ensemble des compétences obligatoires et au moins 3 des 6 compétences optionnelles d'une Communauté d'Agglomération. La Communauté de Communes a ainsi notamment pris les compétences « Politique de la Ville » et « Equilibre social de l'habitat ».

Cette modification des statuts a été approuvée par délibérations concordantes de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et entérinée par arrêté préfectoral du 5 mars 2015.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la transformation d'un EPCI, il convient désormais de passer à la deuxième et dernière étape du projet de transformation en Communauté d'Agglomération.

Pour rappel, le statut de Communauté d'Agglomération constitue une forme d'intercommunalité plus intégrée avec des compétences et des régimes juridiques et fiscaux pertinents pour des territoires de plus de 50 000 habitants.

Le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières est confronté à de nombreux défis institutionnels, économiques, financiers et sociaux et sa transformation en COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION au 1<sup>er</sup> janvier 2016 lui permettra de valoriser son attractivité tant économique que résidentielle.

La Communauté de Communes peut se transformer par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création d'un EPCI.

Ces conditions de majorité qualifiée sont fixées par l'article L.5211-5 II du CGCT qui prévoit que : « L'accord doit être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de 1/2 de la population de celles-ci, ou par 1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population ».

Lorsque la majorité qualifiée est atteinte, la transformation est prononcée par arrêté préfectoral.

L'ensemble des biens, droits et obligations de l'EPCI transformé est transféré au nouvel établissement qui est substitué de plein droit à l'ancien, dans tous ses actes et délibérations, à la date de la transformation. L'ensemble des personnels de l'EPCI transformé relève du nouvel établissement dans leurs conditions de statut et d'emploi.

Enfin, les délégués des communes au conseil communautaire de l'ancien EPCI conservent leur mandat au conseil communautaire du nouvel établissement, pour la durée restant à courir jusqu'aux prochaines élections municipales (2020).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

✓ D'APPROUVER la transformation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES en COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES ;

✓ D'APPROUVER le projet de statuts ci-joint ;

✓ DE FIXER la date de la transformation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES en COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES au 1er janvier 2016 ;

✓ DE CHARGER Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des procédures attachées à ces modifications statutaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

**Point 5 – Aménagement – Rue Hallen – Choix du maître d'œuvre**

L'Adjoint Jeannot NAAS souligne que l'appel d'offres sera publié vraisemblablement courant de l'automne 2015 mais qu'il est nécessaire d'ores et déjà de définir un maître d'œuvre.

**Il présente la consultation et les offres reçues en Mairie pour cette mission de maîtrise d'œuvre, à savoir :**

DESIGNATION	MONTANT en € HT	MONTANT en € TTC
AMS INGENIERIE	14.000	16.800
TOPOS AMENAGEMENT	14.980	17.976
COCYCLIQUE INGENIERIE	14.980	17.976

L'adjoint Jeannot NAAS propose que la maîtrise d'œuvre soit confiée à AMS INGENIERIE – Mulhouse :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER l'offre « AMS INGENIERIE » - 3, Boulevard de l'Europe – N°93 Tour de l'Europe – 68100 MULHOUSE ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

L'adjoint Jeannot NAAS souligne qu'avant de réaliser les travaux précités, l'entreprise VEOLIA GAZ devra déplacer la conduite de gaz qui se trouve actuellement sur une parcelle privée – Rue Hallen.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER précise que suite à une réunion avec le Président du Syndicat du Gaz à savoir Monsieur Jean – Marc DEICHTMANN (Maire de Huningue), la Commune de Hégenheim devra acheter quelques mètres afin d'élargir la rue Hallen pour permettre au Syndicat du Gaz de déplacer sa conduite. Intervention du conseiller HINDER qui propose que le Syndicat du Gaz prenne également à sa charge partiellement ou en totalité l'acquisition foncière nécessaire aux travaux précités.

### **Point 6 – Relais de téléphonie mobile FREE au Stade – Contrat de location**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER présente le projet de contrat de bail entre FREE Mobile et la Commune de Hégenheim relatif à l'installation d'antennes et de modules sur un pylône d'éclairage à remplacer en limite arrière (Berge du Lertzbach) du terrain d'entraînement.

L'adjoint KERN informe que suite à la demande de FREE mobile, il était tout d'abord envisagé de modifier le projet et d'édifier un relais de téléphonie aux abords du terrain d'honneur, pour bénéficier d'ores et déjà d'un éclairage du terrain en question. Pour des raisons techniques et des délais de réalisation, le projet est revenu à sa forme initiale, à savoir l'édification d'une antenne relais aux abords du terrain d'entraînement.

Monsieur le Maire souligne que la Commune de Hégenheim percevra un loyer annuel d'un montant global forfaitaire de 3.000 €uros Net et que le bail précité est consenti pour une durée de 12 années entières et consécutives. Au-delà de son terme, le bail se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années entières et successives.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUÏ les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER le contrat de bail précité en le complétant d'un article supplémentaire à savoir :

« Si le contrat devait s'arrêter, FREE Mobile s'engage à une remise en l'état initial du terrain, notamment en enlevant le pylône & sa fondation, ainsi que de procéder à la pose d'un nouveau mât d'éclairage du terrain existant », et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

### **Point 7 – Régularisation de la modification simplifiée du P.O.S n°03 :**

#### **☛ Suppression de l'emplacement réservé n°09 – Equipement scolaire**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe de la définition des modalités de mise à disposition du dossier au public

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rapporte :

La Commune souhaite modifier son document d'urbanisme, initialement approuvé le 4 mars 1977, en supprimant l'emplacement réservé n°9, dénommé « Equipement scolaire », d'une emprise égale à 96,2 ares, par une procédure de modification simplifiée.

Cette procédure s'effectue conformément à l'article L.123-19a du Code de l'urbanisme, qui précise que les POS peuvent faire l'objet « d'une modification lorsqu'il n'est pas porté atteinte à l'économie général du plan ».

Considérant que le projet d'équipement scolaire n'entre plus dans les perspectives de développement de la commune en raison de la construction récente de cet équipement au centre du village, le maintien d'un emplacement réservé paraît aujourd'hui inadapté d'autant plus que sa présence compromet les possibilités de vente de terrains constructibles par les propriétaires fonciers affectés.

Dans ces conditions et conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme, il peut être procédé à une modification simplifiée du POS.

Le Conseil Municipal

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** la délibération en date du 11.05.2015 à compléter par la loi ALUR
- **VU** l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, modifiées par la loi « accès au logement et un urbanisme rénové » dite ALUR du 24 mars 2014
- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13-3,
- **VU** sa délibération en date du 4 mars 1977 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (POS)
- **VU** la révision n°1 du POS approuvée le 4 mars 2002
- **VU** la modification n°1 approuvée le 16 mai 2011
- **VU** les modifications simplifiées n°1 et n°2 approuvées respectivement le 16 mai 2011 et le 13 février 2012
- **CONSIDERANT** que la modification envisagée peut faire l'objet d'une procédure simplifiée telle qu'elle est codifiée par l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'exposé de M. le Maire concernant le projet de modification du POS selon la procédure simplifiée ;
- 2) Annule & remplace la délibération du 11.05.2015
- 3) Précise que la mise à disposition du public du projet de modification du POS se fera selon les modalités suivantes :
  - Le projet de modification simplifiée du POS, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public en mairie de Hégenheim, pendant un mois, du 17 août 2015 au 18 septembre 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

- Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la mairie à l'attention de M. le Maire à Mairie de Hégenheim – 1 rue de Hagenthal BP 30 – 68220 HEGENHEIM.
- 4) Précise que ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition par une mention dans les annonces légales du journal « l'Alsace » diffusé dans le département du Haut-Rhin et par une information mise en ligne sur le site internet communal.
- Elles feront également l'objet d'un affichage en mairie au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la consultation ;
- 5) Précise que les observations du public seront enregistrées et conservées à la mairie.
- 6) La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité

#### **Point 8 – Salle du Moulin – Liste des tarifs « casse ou vol » du matériel**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER présente la liste des tarifs « casse ou vol » lors des locations de la salle précitée sise rue du Moulin et propose à l'Assemblée Délibérante de la valider.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER la liste ci-jointe

D'APPLIQUER les tarifs suivants lors des locations de la salle du Moulin

DIT que cette liste des tarifs sera reconduite tacitement d'année en année

jusqu'à nouvel ordre, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

#### **Point 9 – Création d'une Maison d'Assistants Maternelles – Choix du projet**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle le projet M.A.M qui sera réalisé au niveau de l'ancienne école maternelle sise 54, rue de Hagenthal à Hégenheim (68220) vraisemblablement à compter du 01.01.2016.

Intervention de la conseillère WANNER qui souhaite connaître la capacité d'accueil de cette nouvelle structure ?

Monsieur le Maire indique que la Mairie mettra à disposition les locaux de l'ancienne école représentant environ 170 m<sup>2</sup>. Structure qui accueillera d'abord trois assistantes maternelles et des enfants âgés jusqu'à 3 ans. Il y aura donc 12 places au départ (4 enfants par assistante), mais la M.A.M pourra accueillir à terme 4 assistantes maternelles pour un effectif de 16 enfants au maximum à temps plein.

Intervention de la conseillère ALLEMANN-LANG qui demande si les enfants mangent sur place. Monsieur le Maire souligne qu'effectivement les repas seront pris sur place en respectant une hygiène rigoureuse.

La conseillère WEIDER-NIGLIS s'interroge sur le coût à acquitter par les parents et les critères de sélection. L'adjoint KERN souligne que les parents paieront en fonction des revenus comme au niveau de la crèche : « Les Petits Chaperons Rouges ». Quant aux critères à appliquer, ce point sera encore à définir avec les assistantes maternelles et la Commune de Hégenheim.

L'adjoint KERN précise que le projet présenté permet également à la Commune de Hégenheim de limiter les coûts de sa section de fonctionnement. Il rappelle que la crèche actuelle coûte environ 180.000 €uros à la Commune par an. Ce projet permettra une importante économie et donc plus d'autofinancement pour investir. Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui souligne que la crèche accueille aujourd'hui en temps plein, 25 berceaux contre 16 enfants pour la structure M.A.M.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a également un projet de micro-crèche (qui reste à formaliser) au niveau de la maison IMMELIN, propriété de la Commune qui jouxte l'école primaire. Il assure que les parents auront donc bien des structures d'accueil mais bien moins onéreuse pour la Commune de Hégenheim et son budget.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER précise que la loi du 9 juin 2010 a définitivement autorisé la généralisation des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s en abrégé MAM. Cette loi prévoit le regroupement de 4 assistant(e)s maternel(le)s au maximum, pouvant accueillir chacun(e) jusqu'à 4 enfants en fonction de leur agrément, et autorise la délégation d'accueil entre professionnels d'une même MAM.

### **Il rappelle les deux réunions de la Commission Ecoles – Jeunesse & Culture relatives à la présentation des deux projets d'une Maison d'Assistants Maternelles/ MAM :**

#### **✓ *Projet 01 - L'association « Les P'tits Artistes »***

- ☛ Madame Marie-Claire RUSCH – Présidente de l'association
- ☛ Madame Martine HEYER – Trésorière de l'association
- ☛ Madame Dominique MUNIER – Secrétaire de l'association

Présentation du projet 01 qui s'est tenue en Mairie, le 21.01.2015 à 19H00

#### **✓ *Projet 02 – L'association « Nid'Abeilles »***

- ☛ Madame Charlène LE METTAYER – Présidente de l'association
- ☛ Madame Elsa BAUMGARTNER – Secrétaire de l'association
- ☛ Madame Emilie TRITTER – Trésorière de l'association

Présentation du projet 02 qui s'est tenue en Mairie, le 29.04.2015 à 18H45

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI les informations fournies,

APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'APPROUVER le projet 01 présenté ci-dessus

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.



**Monsieur le Maire indique que les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de manière suivante :**

- 1) Prix de la prestation (pondération 60 %)
- 2) Qualité et valeur technique (pondération 30 %)
- 3) Performance en matière de protection de l'environnement et prise en compte du développement durable (pondération 10 %)

Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui souhaite connaître le prestataire actuel. Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la société ISS.

**Point 11.2 – Mission « Ecofinance » - Audit financier**

L'adjoint KERN informe que dans un souci constant d'amélioration de sa gestion communale, la ville de Hégenheim va confier à ECOFINANCE, une mission SAPHIR d'analyse et de mise en œuvre des leviers d'optimisations possibles à savoir :

- 1) Les principaux leviers d'économies
- 2) Les principaux leviers de ressources

L'adjoint KERN souligne qu'ECOFINANCE se financera uniquement sur les gains réalisés par la Commune de Hégenheim (moins de dépenses ou plus de ressources). Montant qui sera calculé à hauteur de 50 % des gains et plafonnés à 15.000 €uros (maximum).

**Point 11.3 – Formation climat-énergie à destination des élus et techniciens**

Monsieur le Maire informe des formations suivantes :

- 1) Atelier – « Optimisation de l'éclairage public » : il s'agit d'un atelier animé par Alter Alsace Energies, Vialis et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, le 24.09.2015 de 18H00 à 20H00 à l'hôtel de Ville de Saint-Louis (salle Lecture-Breisach).
- 2) Formation « optimisation et amélioration énergétique du parc existant », le 08 octobre 2015 de 09H00 à 13H00 en Mairie de Rosenau.

Monsieur le Maire informe que les conseillers intéressés peuvent s'inscrire auprès de [veronique.groux@hegenheim.fr](mailto:veronique.groux@hegenheim.fr).

**Point 11.4 – Theater Grupp HÄSIGA**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture des remerciements du Théâtre Alsacien de Hésingue quant à la contribution financière reçue à l'issue de la Soirée Alsacienne du 25 avril 2015.

**Point 11.5 – Invitation des Aviculteurs de Hégenheim**

Monsieur le Maire informe de la traditionnelle exposition de jeunes sujets, le dimanche 26 juillet 2015 à partir de 09H00 au chalet de la Chorale – Rue de Hagenthal à Hégenheim.

### **Point 11.6 – Travaux au Complexe Culturel et Sportif**

Le conseiller GOETSCHY rend compte des travaux pour cet été au niveau de la Salle des fêtes, à savoir :

- 1) C.C.S - Travaux de peinture du plafond de la cuisine
- 2) Gymnastique – Enlèvement de la moquette murale au niveau de la salle de musculation et remplacement par un revêtement fibre.

### **Point 11.7 – Bulletin Municipal n°2**

L'adjointe SCHOEPFER présente le bulletin municipal n°2. Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle que les conseillers seront amenés à le distribuer et les invite à récupérer les bulletins et la liste des rues à l'issue de la présente séance. Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui préfère la nouvelle édition du bulletin municipal quant à la présentation de l'Etat-Civil. En effet, elle informe que l'ancienne version présentait un décalage au niveau de l'Etat-Civil (l'année précédente). Monsieur le Maire confirme que le rattrapage se fera progressivement afin de lire en 2015, l'Etat-Civil de 2015, etc...

### **Point 11.8 – Proximité du Collège des Trois Pays – Nuisances - Moustiques**

Suite à diverses réclamations des habitants qui jouxtent le Collège de Hégenheim, Monsieur le Maire a organisé une réunion en date du 15.06.2015 en présence des deux nouveaux conseillers départementaux du Haut –Rhin, la Direction du Collège, la Brigade Verte et les habitants incommodés par la présence de nombreux moustiques en fin de journée. Suite à cette réunion, des solutions ont été abordées et réalisées afin de faire cesser cette nuisance.

### **Point 11.9 – Rencontre des Artisans et Commerçants de Hégenheim**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion organisée en date du 25.06.2015 à 19H00 au C.C.S pour une première rencontre afin d'échanger avec les forces vives de Hégenheim et les élus.

### **Point 11.10 – Projet d'acquisition – Terrain en zone Agricole (10 à 15 ares)**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle la délibération en date 14.04.2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. Il précise notamment qu'il usera de son droit de préemption vraisemblablement cet été mais en informera l'Assemblée Délibérante lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **Point 11.11 – Aménagement d'une aire de jeux aux abords de l'Ecole Primaire**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Député - Maire d'Altkirch : Jean Luc REITZER quant à l'attribution d'une aide financière de 5.000 €uros pour l'aménagement de l'aire de jeux sise Square de Morcenx.

## **Point 12 – Divers / Tour de Table**

**Avant le traditionnel tour de table, Monsieur le Maire donne la possibilité aux conseillers qui n'ont pu assister à la visite du patrimoine communal du Samedi 27.06.2015 au niveau du Stade (Centre Technique Municipal + Tennis Club et Football Club) et qui sont intéressés de découvrir ces bâtiments de se faire connaître en Mairie afin de leur proposer une visite privée des locaux.**

Il souhaite encore informer l'Assemblée Délibérante des quelques points suivants :

- ☛ Il informe que la Municipalité a trouvé preneur pour les trois logements communaux vacants. Ces derniers seront loués à compter du mois d'Août 2015.
- ☛ Les travaux relatifs à la pose d'un DSLAM/ NRA au centre du village débuteront à compter de Septembre 2015. Intervention de la conseillère WEIDER-NIGLIS qui souhaiterait connaître la durée des travaux de l'opération. Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne que d'ici, un an, on constatera une amélioration du débit Internet sur la Commune de Hégenheim qui répondra, enfin, aux nombreuses demandes des administrés.
- ☛ Il indique que la kermesse de l'école qui s'est tenue le Vendredi 26.06.2015 a été un grand succès familial avec plus de 300 repas vendus. Merci aux parents d'élèves de leur présence et aux organisateurs.
- ☛ Grand succès également pour le feu d'artifice du 14 juillet qui s'est tenu le Vendredi 10.07.2015 au Stade avec une affluence de plus de 600 à 800 personnes. Merci à la population de répondre toujours présent, chaque année, au bal tricolore de la révolution française. Monsieur le Maire tient à préciser que le coût du feu d'artifice ne revient qu'à 2.100 €uros TTC. Il remercie encore les sapeurs-pompiers et les organisateurs (Football Club de Hégenheim) qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation
- ☛ Il tient à souligner le travail de Samuel RUNSER et son équipe au quotidien au niveau de l'Accueil de Loisirs (Périscolaire / Mercredi / Vacances & TAP) qui s'est vu attribuer la certification « ISO 9001 » (premier lauréat en France à obtenir cette distinction) qui a été célébrée le lundi 22.06.2015 au Périscolaire.
- ☛ Il informe de la kermesse relative à la fin du centre aéré qui se tiendra cette année exceptionnellement le Mardi 21.07.2015 au lieudit Fronecker à Hésingue.
- ☛ Bravo encore au Basket-Club pour la réussite du marché aux puces qui s'est tenu le Dimanche 05.07.2015 sous une chaleur de plomb.
- ☛ Enfin Monsieur le Maire Thomas ZELLER souhaite une bonne fin de grossesse à Madame Elodie MASSET – L'Urbaniste de la Commune de Hégenheim et souhaite également de bonnes vacances aux Conseillers Municipaux.

→ L'Adjointe KIBLER-KRAUSS :

☛ Informe que la sortie des aînés qui s'est tenue le mercredi 17.06.2015 et qui s'est déroulée à l'Europa-Park à Rust a été un franc succès. Elle précise que le doyen de l'excursion spéciale « SENIORS » était Monsieur Charles HEINIMANN de 96 ans.

→ La Conseillère WANNER :

☛ Rappelle que le jury des maisons fleuries 2015 va se réunir cet été. Monsieur le Maire signale que la cérémonie des récipiendaires 2014 sera vraisemblablement en même temps que celle des lauréats 2015.

→ Le Conseiller EICHLISBERGER :

☛ Indique que l'actuelle canicule ne permet plus de préserver les gazons des terrains de football qui jaunissent.

☛ Informe qu'il ne peut pas suivre les réunions de la Commission des Sports de la C.C.3.F, notamment en raison des horaires (souvent vers 17H00) incompatibles avec son métier et propose donc de laisser sa place. Monsieur le Maire rappelle que la conseillère WEIDER-NIGLIS (deuxième membre de Hégenheim au sein de cette commission) est régulièrement présente aux réunions, mais que la Commune de Hégenheim dispose de deux sièges. Intervention de l'adjoint KERN qui propose sa candidature pour siéger dans la Commission des Sports de la C.C.3.F. Aucune autre candidature n'étant signalée, Monsieur le Maire proposera son adjoint Gérard KERN.

☛ Souhaite apporter une réponse à l'article paru dans le journal l'Alsace du Samedi 27.06.2015 et notamment de la remarque déplacée de Monsieur le Maire de Blotzheim quant à un paiement des joueurs de Hégenheim. Monsieur EICHLISBERGER dément cette annonce qui est totalement fautive et précise que les subventions communales ne paient, bien évidemment pas, les joueurs des Diables Rouges. L'adjoint KERN souligne également qu'il y a des contrôles réguliers et rigoureux des instances footballistiques.

→ La Conseillère WEIDER-NIGLIS :

☛ Rend compte de la dernière réunion de la Commission des Sports de la C.C.3.F et notamment du recensement des besoins en créneaux de la future salle multisports. Elle rappelle le projet de la C.C.3.F d'édifier une salle multisports à Village-Neuf et de sa mise en service qui est prévue pour le mois de Janvier 2016. Elle propose que cette fiche de recensement des besoins en équipements sportifs soit envoyée à l'ensemble des sociétés locales susceptibles d'avoir des besoins dans ce sens. Monsieur le Maire Thomas ZELLER valide cette proposition et confirme que les services administratifs de la Mairie se chargeront de relayer l'information auprès des associations.

→ L'adjointe SCHOEPFER :

☛ Informe que la prochaine Commission Information et Communication se tiendra le Vendredi 25.09.2015 à 18H00 en Mairie. Une invitation parviendra ultérieurement aux membres de cette commission afin de définir les thèmes du prochain Bulletin Municipal N°03.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose de clore la présente séance à 20H45 et donne la parole aux personnes présentes dans le public pour leur permettre de poser des questions aux élus.

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 13 juillet 2015**

**Ordre du jour :**

1. Liste de présence
2. Approbation rapport du Conseil Municipal du 11.05.2015
3. Approbation rapport de la Commission Technique du 22.06.2015
4. C.C.3.F – Transformation de la Communauté de Communes des Trois Frontières en Communauté d'Agglomération
5. Aménagement – Rue Hallen – Choix du maître d'œuvre
6. Relais de téléphonie mobile FREE au Stade – Contrat de location
7. Régularisation de la modification simplifiée du P.O.S n°03  
 ➤ Suppression de l'emplacement réservé n°09 – Equipement scolaire
8. Salle du Moulin – liste des tarifs « casse ou vol » du matériel
9. Création d'une Maison d'Assistants Maternelles – Choix du projet
10. Emprunts en cours – Information sur la renégociation des taux
11. Correspondances diverses
12. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Premier Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Deuxième Adjointe	Procuration donnée à KIBLER-KRAUSS	
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
SCHOEPFER Estelle	Quatrième Adjointe		
KIBLER-KRAUSS Sabine	Cinquième Adjointe		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 13 juillet 2015**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
BUHR Guy	Conseiller Municipal	Excusé	
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
GOETSCHY Claude	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
PARKER Maura	Conseillère Municipale		
WOEHREL Patrice	Conseiller Municipal	Procuration donnée à TSCHAMBER	
ALLEMANN-LANG Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
RECHER-GAUTSCH Céline	Conseillère Municipale		

**TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de Hégenheim de la séance du 13 juillet 2015**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
TSCHAMBER Nicolas	Conseiller Municipal		
BIASIBETTI Anne	Conseillère Municipale		
NAAS Sophie	Conseillère Municipale		
CHRISTNACHER Daniel	Conseiller Municipal	Procuration donnée à HINDER	
GRIENENBERGER Jean-Marc	Conseiller Municipal		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		